AUTORITÉ
DES MARCHÉS FINANCIERS

213C0704
FR0000072621-FS0294

19 juin 2013

Déclaration de franchissement de seuil (article L. 233-7 du code de commerce)

AUSY

(Euronext Paris)

Par courrier reçu le 18 juin 2013, la société par actions simplifiée Nextstage (19 avenue Georges V, 75008 Paris), agissant pour le compte de fonds sous gestion, a déclaré avoir franchi en baisse, le 13 juin 2013, le seuil de 5% du capital la société AUSY et détenir, pour le compte desdits fonds, 224 461 actions AUSY représentant autant de droits de vote, soit 4,99% du capital et 3,78% des droits de vote de cette société[1].

Ce franchissement de seuil résulte d'une cession d'actions AUSY sur le marché.

[1] Sur la base d'un capital composé de 4 496 529 actions représentant 5 934 372 droits de vote, en application du 2ème alinéa de l'article 223-11 du règlement général.